

PRIX DE L'ABONNEMENT
pour LYON et le Département du Rhône.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
du Département, 1 f. de plus par trimestre.



Le numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.
LE CENSEUR inscrit gratuitement tous les Articles, Lettres
et documents ayant un but d'utilité publique et revêtus
de signatures connues.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 18 AOÛT 1846.

Où en sommes-nous avec nos alliances? Après seize ans de paix, d'humiliations de toutes sortes, avons-nous conquis les bonnes grâces de l'Angleterre, l'appui de la Prusse, de l'Autriche? sommes-nous sûrs du bon vouloir de la Russie, de la reconnaissance de l'Espagne? Non, et cent fois non! Nous sommes toujours seuls, sans force extérieure, et ne rencontrant partout que dédain, hauteur, pour ne pas dire mépris; on ne compte pas avec la France, on est habitué à la menacer, à lui adresser de dures remontrances, et à obtenir en dernier résultat ce qu'on veut d'elle. Nous sommes loin dans ce moment de l'influence que nous exerçions quelques années après la révolution de 1830; elle était minime assurément, mais encore pouvait-elle s'apprécier. Nous marchions d'accord avec l'Angleterre, nous protégions par nos armes la Belgique, nous tenions l'Italie ouverte à nos armées par l'occupation d'Ancône, enfin nous nous posions comme les protecteurs des petites nations allemandes; il y avait dans la position que nous occupions une vue d'avenir; nous faisions contrepoids à la coalition européenne en lui opposant les gouvernements constitutionnels. Aujourd'hui tout cela s'est anéanti; nous n'avons aucune influence en Espagne, en Italie, en Suisse, en Belgique; les grandes puissances du Nord nous sont toujours hostiles, et l'Angleterre, à l'occasion du mariage prochain de la reine Isabelle, insulte grossièrement Louis-Philippe dans ses journaux.

Le ministère anglais accuse le roi d'intrigue, d'ambition; il s'attaque à lui corps à corps, négligeant les fictions constitutionnelles; il ne sait pas que le maréchal Soult est président du conseil, il semble ne pas se souvenir que M. Guizot dirige nos affaires étrangères. Prenant les faits dans leur réalité et s'adressant à qui conduit réellement nos affaires extérieures, il reproche au roi des Français de vouloir violenter la reine Christine dans le choix d'un mari pour sa fille; ce qui signifie que l'Angleterre veut elle-même marier Isabelle, qu'elle n'entend pas que la cour de France s'en mêle; ce qui signifie qu'elle veut nous enlever toute influence en Espagne. On disait sous Louis XIV: « Il n'y a plus de Pyrénées. » Ce qu'elle veut, c'est qu'on dise sous Louis-Philippe: L'Angleterre a rétabli les Pyrénées.

Notre abaissement continu est-il certain? Avons-nous tort de le signaler constamment au pays? Si nous nous trompons, qu'on nous réponde, qu'on nous dise où est notre influence extérieure et où nous en sommes de la quadruple alliance de M. de Talleyrand. Ce que ce diplomate avait préparé comme résultat nécessaire de la révolution de 1830 n'existe plus; nous avons détruit son œuvre, et pourtant Dieu sait combien il était étroite dans sa base et méticuleuse dans ses données. Nous avons donc pas cessé de décroître depuis l'abandon d'Ancône, et toutes nos génuflexions n'ont abouti qu'à donner à l'Angleterre une arrogance inqualifiable. On aura beau dire que les mœurs politiques de l'Europe sont changées, qu'on n'a plus les mêmes susceptibilités qu'autrefois, une injure est toujours une injure, une insulte n'est jamais autre chose qu'une insulte, et l'injure et l'insulte sont

d'autant plus graves qu'elles partent de plus haut. Ce n'est pas un journal sans importance qui a injurié Louis-Philippe, ce n'est pas un journal d'opinion extrême qui l'a insulté, c'est un journal gouvernemental, un journal qui exprime la pensée du ministère anglais, et, qui plus est, l'auteur de l'article injurieux est un ministre. Que voulez-vous de plus? A quel signe reconnaîtrez-vous que l'Angleterre se rit de nous, méprise notre alliance, et se complait à nous humilier? La licence de la presse est grande, dira-t-on. Soit; toutefois remarquons que la feuille qui a récriminé contre Louis-Philippe est soumise à une censure préalable de la part du cabinet anglais, du moins en ce qui touche les affaires importantes de la politique extérieure, et ce qui le prouve, c'est que le ministère du 29 octobre s'est ému à l'apparition de l'article du *Times*, c'est qu'une réponse concertée entre le ministre des affaires étrangères et le roi lui-même a été insérée en réponse dans le *Journal des Débats*. Si l'article du *Times* n'avait pas été considéré comme l'expression de la pensée du cabinet anglais, aurait-on mis tant d'empressement et tant de soin à y répondre?

Tenons donc pour certain que c'est le ministère anglais qui a voulu, par la voie de la presse, faire connaître sa volonté, non pas aux ministres de Louis-Philippe, mais à Louis-Philippe lui-même. C'est le ministère anglais qui a engagé sa personne dans un conflit fort grave, et qui le met en demeure de cesser toute démarche pour faire accepter le comte de Trapani pour mari d'Isabelle.

Ainsi s'évanouissent toutes les espérances qu'on avait fondées sur ce mariage à la cour des Tuileries. On aurait d'abord voulu marier la jeune reine à un prince français, l'Angleterre s'y est opposée; on voudrait aujourd'hui faire ce mariage avec un prince italien, l'Angleterre s'y oppose encore; elle veut elle-même marier Isabelle, et, afin qu'on le sache bien, elle crie tout haut contre l'esprit d'intrigue de Louis-Philippe et contre son *ambition de famille*. Tout ceci serait vraiment plaisant, si la dignité de la France ne se trouvait en jeu.

Vous parlez de l'ambition de famille de Louis-Philippe! Où en sont donc les signes? Comment a-t-il marié ses enfants? Nous regardons autour de nous, et nous ne voyons pas qu'il ait fait un seul mariage utile à la politique française. Dans toutes les questions de famille il a échoué, et c'est se moquer du bon sens public que de venir dire que ses prétentions sont intolérables. Mais laissons de côté toutes ces questions matrimoniales, elles nous intéressent fort peu en elles-mêmes, et si nous nous en occupons, c'est uniquement pour prouver que nous sommes sans alliances, que notre *abaissement continu* porte des fruits amers, et que l'insulte aujourd'hui s'adresse directement au chef de l'Etat.

Après avoir tant fait pour se concilier l'Angleterre, on doit être singulièrement affecté de n'en recevoir aujourd'hui que des outrages; après avoir tant dit, sur tous les tons, qu'on pouvait désormais compter sur le bon vouloir de cette nation, on doit être bien attristé d'en recevoir de pareils traitements. Ainsi menace de s'écrouler l'édifice construit avec tant de peine depuis quelques années; ainsi s'évanouit l'espérance d'entrer décidément dans le concert européen. On nous en exclut

à tout propos: s'agit-il de la question du Luxembourg, on nous tourne le dos immédiatement, on traite contre nous et sans nous; s'agit-il de la question d'Egypte, on se conduit de même; enfin, dans la question d'Espagne, c'est encore la même manière de procéder. Il paraît qu'on trouve que le moyen est bon, car on l'emploie souvent.

Nous ne savons si la reine Victoria songe encore à visiter Paris; si elle nourrit toujours ce projet, nous espérons que nos gouvernements feront en sorte de lui faire belle et brillante réception. Après les douceurs que ses ministres ont adressées à Louis-Philippe, on ne peut trop bien faire les choses. Voilà l'occasion pour nos hommes d'état de se montrer courtois et de puiser dans le budget pour environner cette aimable reine de surprises vraiment royales.

Le *Times* répond aujourd'hui à l'article de M. Guizot publié dans le *Journal des Débats*. Il débute ainsi:

« L'explosion de mauvaise humeur et les absurdes interprétations auxquelles ont donné lieu les observations que nous avons dernièrement publiées relativement au mariage de la reine d'Espagne, ne nous feront pas le moins du monde dévier de la ligne politique que nous avons suivie jusqu'à ce jour par rapport à cette question... Nos lecteurs anglais savent, sans que nous ayons besoin de le répéter, que les opinions que nous avons exprimées sur le mariage de la reine d'Espagne sont, comme toutes les opinions qui sont émises par notre journal, nos propres opinions, et que nous n'allons pas chercher nos inspirations au dehors; ils savent que nous n'avons jamais aspiré ou consenti à jouer le rôle de marionnettes dont tous les mouvements sont commandés par des filles que les hommes politiques tirent comme il leur plaît... (Suit le développement de cette protestation d'indépendance.)

« Puisque nous sommes provoqués publiquement, continue le *Times*, nous n'hésitons pas à déclarer qu'il n'y a pas un Anglais qui ne regarde la prétention du roi Louis-Philippe à dicter le choix de l'époux de la reine Isabelle comme une prétention intolérable, qui ne peut qu'être fatale aux princes dont le roi des Français appuie si étrangement la candidature. L'indépendance du choix de la reine, c'est l'indépendance de l'Espagne. Quant à nous, nous n'avons jamais un seul instant dévié de ce simple principe. La candidature d'un prince de la maison de Cobourg n'a pas besoin d'être appuyée par une puissance étrangère, quelle qu'elle soit. En effet, si nous sommes bien informés, ce serait la reine Christine elle-même qui, convaincue de la tendance funeste de l'intervention française, et fatiguée du langage arrogant de l'ambassadeur de France à Madrid, aurait spontanément fait des ouvertures à la famille de Cobourg.

« Ces ouvertures n'ont été ni suggérées, ni encouragées, ni appuyées par l'influence anglaise, soit à Madrid, soit ailleurs; elles n'ont pas été non plus favorisées par d'augustes alliés de la maison de Cobourg. Que le mariage avec un Cobourg réussisse ou échoue, c'est une chose qui n'a pas grande importance; ce qui est important, c'est l'indépendance de l'Espagne.

« Une chose assez amusante, c'est de voir plusieurs journaux, tant français qu'étrangers, réclamer pour lord Palmerston une espèce de monopole dans cette question, et regarder comme des organes ministériels toutes les feuilles qui pourraient émettre des vues conformes à celles du noble lord. Ces écrivains ignorent-ils donc que le langage du cabinet anglais à ce sujet a toujours été identique?

FEUILLETON DU CENSEUR. — 19 AOUT.

REVUE DRAMATIQUE.

GRAND-THÉÂTRE.

UN PEU DE TOUT. — M^e DEVRIESS. — M^e L. CHEVALIER. —

REPRISE DE DON PASQUALE.

Madame Anne, ne vois-tu rien venir? — Peuh! Je ne vois que les bannières qui poudroient, les armes et les costumes de M. Fleury qui démontent, un parterre peu nombreux qui sonne, sauf à se réveiller à temps en temps, pour faire une juste exécution, lorsque la morte devient par trop forte. Les meilleurs princes ont leurs jours d'irréverence, et si ces jours-là vous n'avez à leur offrir que le caquettage de M^e Irma et la voix sourde et sépulcrale de M. Guillemin, alors vous verrez renaitre en petit les scènes fameuses qui ont marqué l'ouverture des débuts. Voilà, si je ne me trompe, trois mois que tout est tout, on marche, dit la direction en se frottant les mains. — Vérité, et vous faites bien de marcher; allez toujours, puisque le peu de temps que l'administration municipale vous laisse faire. Ainsi vous faites hardiment le rôle de la troisième basse dans les *Huguenots* par un gros borgne qui n'en peut mais, et qui se trouve contraint de miauler de l'acte de l'acte. Autrefois M. Valet, artiste de l'opéra, a obtenu cet emploi; on a essayé l'année dernière de M. Delcourt; mais l'on n'a plus rien. Cela s'appelle en géométrie une progression. Quel nom lui donne la direction? —

Le rôle du personnel fait aussi chanter, au premier acte des *Huguenots*, de trois personnes par M. Aujac. Ces premières scènes, qui sont sur les belles au milieu d'une fête, tout cela est horriblement démonté dans la salle de M. Fleury. Dans cette brillante assemblée, deux interlocuteurs, MM. Albertini et Aujac. Ce n'est pas là que Meyerbeer a composé, ce n'est pas là ce qui s'était jamais vu au théâtre de Lyon. Encore si l'on parlait de faire débuter une troisième partie, et ne plus lui donner même des promesses. Patience, Monsieur le directeur, et remarquez bien ceci, c'est peut-être une prédiction: Le public ne sait pas fort spirituellement de vous, dans le mois de septembre prochain, que vous aurez traversé en clopinant, en lésinant, en chantant avec Eléazar :

Je tremblais que le parterre
Ne connaît tous mes projets,
Et j'étais de colère
En parcourant l'*Indiscret*.
A présent, plaisir extrême!
Et quel heureux avenir!

Tous ces beaux ducats que j'aime, etc., etc.;

le public, dis-je, ne pourrait-il pas vous mettre courtoisement à la porte, en exigeant impérieusement les sujets que vous lui aurez refusés jusque-là? Alors il faudra se résoudre à faire des sacrifices, ou bien il faudra quitter le théâtre, à moins que nos édiles ne voient avec plaisir ces scènes de tumulte et de désordre dont nous avons été si souvent témoins, et dans lesquelles nous remarquons avec peine les commissaires de police se prononcer invariablement contre le vrai public. Ces messieurs, qui paraissent aimer beaucoup le spectacle, — car nous en avons, un soir, compté cinq dans leur loge, — devraient cependant favoriser les efforts de ceux qui ont cherché à maintenir le théâtre de Lyon au rang convenable qu'il a droit d'occuper, et leur savoir gré de la peine qu'ils se donnent pour obtenir une troupe complète et satisfaisante.

La mairie, qui du fond de sa loge ne manque pas un spectacle, daigne-t-elle un jour prendre le prospectus et voir ce qui a été promis, ce qui a été donné? Osera-t-elle demander l'exécution des conditions insérées dans le traité? Voudra-t-elle rappeler à M. Fleury qu'il ait à organiser définitivement sa troupe? Hélas! avec notre directeur, de pareils avertissements sont absolument nécessaires. Au lieu de suivre sa correspondance et d'engager des artistes pour combler les places vides, le malheureux rêve procès, il entre journellement en conférence avec son avoué et ses avocats. Un moyen bien plus simple, bien plus facile d'imposer silence à ses ennemis, c'était de contenter le vrai public. Que lui importe que le directeur s'appelle J..., L..., P..., ou Fleury? Ce qui lui importe, ce qu'il demande, ce que nous ne cessions de réclamer pour lui, c'est une troupe digne de Lyon, digne de la seconde ville du royaume.

Nous avons déjà parlé de M^e Devriess, jeune chanteuse hollandaise, qui doit tenir sur notre scène l'emploi de Falcon. Cette dame a fait son troisième début dans les *Huguenots*, et elle a été admise. Il existe certaines personnes qui ne sont pas assez remarquables pour mériter des éloges, qui sont trop éloignées du mauvais pour s'attirer le blâme; dans ce nombre nous n'hésitons pas à placer M^e Devriess. Douée d'une voix assez timbrée dans le médium, mais éclatante et magnifique dans les registres élevés; sachant chanter, mais chantant en écolière, sans se permettre jamais un trait qui n'a pas été indiqué par le maître; d'un physique régulier, mais sans expression; froide, glacie et immobile le plus souvent comme une statue, telle est M^e Devriess. Que tout cela s'anime, s'échauffe, que cette figure parle et agisse, que cette voix s'émeuve de temps à autre, et les applaudissements ne manqueront pas; que Valentine, que Rachel sentent leur cœur bondir dans leur poitrine, et les spectateurs, à leur tour,

seront halteants de joie, de crainte, d'espérance, d'amour; alors la cantatrice trouvera dans le public cette sympathie qui électrise l'artiste et encourage ses efforts. M^e Devriess manque de chaleur, M^e Wildmann en a trop. Il y aurait peut-être moyen de remédier à ces deux défauts contraires; mais, à notre sens, ces deux excès ternissent chez toutes deux de belles qualités.

Depuis long-temps les affiches fallacieuses annonçaient M^e Louise Chevalier sans qu'on la vit paraître; aussi quelques personnes avaient fini par considérer cette dame comme un mythe. Il n'en est rien; M^e L. Chevalier existe réellement, en chair et en os, nous l'avons aperçue dernièrement dans *Giselle*. Mais nous mentirions en vous disant que M^e L. Chevalier est une danseuse noble: c'est une danseuse de *demi-caractère*; elle nous jouera les rôles de Carlotta, elle pourra difficilement aborder ceux de M^e Taglioni. Moins grande que M^e Beaucourt, plus grande que M^e Valentine, la débutante brille par une qualité: elle mime admirablement, sa figure est expressive, ses gestes parlent; c'est beaucoup, mais ce n'est pas encore assez. Un peu plus de grâce dans ses pas, un peu plus de solidité dans ses poses, voilà ce qu'on demandera à M^e L. Chevalier dans ses deux autres débuts.

A propos de cette représentation de *Giselle*, nous avons plusieurs questions à faire. Pourquoi M^e Appiani dansait-elle la reine des *Wili's*? Ne forçons pas notre talent... Que M^e Appiani se contente de la bohémienne des *Huguenots*, de la Juanita des *Amants de Castille*, du pas de trois de *Charles VI*; mieux vaut être bon au second rang que mauvais au premier. Nous ne ferions pas cette remarque si cette tentative n'avait pas sa signification. Admettons que M^e L. Chevalier soit reçue; qu'on veuille jouer *Giselle*, M^e L. Chevalier prendra-t-elle dans cette pièce le rôle par lequel elle n'a pas débuté? Nous demanderons également pourquoi M^e Bazire, engagée comme mime, danse invariablement tous les soirs comme troisième danseuse. L'an dernier cette dame dansait comme coryphée; pourquoi ce changement? Le secret de tout ceci ne serait-il pas l'économie des appoinements de M^e Petitot?

On nous a rendu *Don Pasquale*. Nous avons entendu avec un nouveau plaisir cette musique si fraîche, si pétillante d'esprit, de légèreté; cette musique toute brodée de motifs gracieux et d'une bouffonnerie de bon aloi. Poitevin et M^e Hébert ont mérité des bravos sans que la critique ait rien à démentir avec eux. M. Albertini, qui a très bien dit le duo du troisième acte, ne pourra pas, dans les notes élevées de ses vocalises, atteindre une plus grande justesse, et M. Altairac, soigner davantage ses récitatifs du premier acte? La sérenade a été applaudie, et elle devait l'être. Le *Courrier de Lyon*, journal directorial et optimiste par excellence, a fini par se fâcher à l'endroit des chœurs et de l'orchestre, dans une note relative à la représentation des *Huguenots*. Ses observations ne seront pas sans doute mieux écoutées que les nôtres.

quement le même, soit à Londres, soit à Paris, soit à Madrid ? Ignorant-ils que l'un des derniers actes de la dernière administration a été de maintenir rigoureusement le principe de l'indépendance de l'Espagne, dans une dépêche dont le gouvernement français a eu connaissance ? Il est notoire qu'à l'époque de la plus grande intimité entre les deux couronnes, et dans un moment où les deux ministres étaient en communication personnelle, lord Aberdeen défendit avec succès la règle de neutralité et d'abstention qu'il observait lui-même et qu'ailleurs on était si disposé à violer.

Il est impossible que lord Palmerston fasse plus que n'auraient fait ses prédécesseurs à sa place, quoiqu'il puisse arriver qu'il ne réussisse pas à le faire aussi bien et aussi doucement. Ce qui est le comble de l'absurdité, c'est que l'organe de la cour de France s'est imaginé de nommer un autre membre du cabinet actuel, un noble lord surtout connu par son zèle à servir la cause d'Isabelle, alors surtout que cette cause était le plus compromis par ses faux amis d'un autre pays, et de lui attribuer un article exprimant des opinions qui sont sans doute les siennes, mais qui, dans ce cas, lui sont communes avec tous les hommes d'état de l'Angleterre. Imputer à lord Clarendon une rivalité persévérente et systématique à l'égard de l'influence française et l'accuser d'une explosion de mauvaise humeur, c'est quelque chose d'aussi absurde que de lui attribuer le moindre contrôle sur les opinions de notre journal. L'article en question prouve avec toute la clarté désirable que le *Journal des Débats* a un maître, et nous laisse assez voir quel est ce maître. Quant à nous, nous n'en avons pas.

Les *Débats* pourront chercher de l'esprit et des épigrammes, mais ils ne répondront ni aux réflexions ni aux faits que contient la réplique du *Times*. Cette réplique de lord Clarendon associe à son premier article tout le cabinet, Palmerston comme les autres. Hélas ! le *Journal des Débats* ferait sagement de se tenir pour battu et de garder un silence prudent.

La censure est rétablie en Afrique ; qui empêchera, un jour ou l'autre, de la rétablir en France ? Le gouverneur-général par intérim, responsable de ce que font ses subordonnés, vient de supprimer divers articles qui devaient paraître dans le *Courrier d'Afrique*, et nous avons sous les yeux le numéro de ce journal du vendredi 7 août, numéro qui présente quatre colonnes blanches, avec la seule indication des articles supprimés de distance en distance. Le premier article laissé en blanc avait pour titre : *Nouvelles réflexions sur l'ordonnance royale du 21 juillet 1846, relative à la constitution de la propriété en Algérie*. On a supprimé le texte d'une réclamation au sujet de la disette d'eau des fontaines publiques. On a supprimé un autre article ayant pour titre : *Encombrement de la rue de la Charte, occasionné par les matériaux de l'administration*. Enfin, on a défendu l'impression d'un article intitulé : *Observations sur l'incurie avec laquelle s'opèrent les plantations sur les routes*.

La *France Algérienne*, journal de M. Bugeaud, soutient que le *Courrier d'Afrique* a trompé ses lecteurs, et qu'il n'a pas subi de censure.

Voici, dit la *France Algérienne*, ce qui s'est passé. Les trois propriétaires des journaux d'Alger ont été convoqués jeudi, par lettres officielles, à se trouver le même jour, à trois heures, dans le cabinet de M. le directeur de l'intérieur, qui a dans ses attributions toutes les affaires de presse. Là, ce fonctionnaire nous a donné en communication une lettre de M. le gouverneur-général par intérim, qui, à propos d'un article violent publié mercredi dans le *Courrier d'Afrique* au sujet de l'ordonnance royale du 21 juillet sur la propriété algérienne, nous rappelait à la teneur des arrêtés uniformes qui nous autorisent à publier nos feuilles, et qui contiennent des restrictions sévères dont M. le maréchal Bugeaud nous a affranchis, par tolérance, de fait et non de droit. M. le lieutenant général gouverneur, en nous faisant sentir qu'on nous avait donné la liberté et non la licence, nous avertissait de n'en pas abuser, et nous enjoignait, sous peine de rester dans les limites de nos brevets écrits, — ce qui pour nous équivaudrait à une suppression, — ou de nous voir retirer nos brevets, de nous abstenir de critiquer les ordonnances constitutives de l'Algérie, et notamment celle du 21 juillet dernier.

Plusieurs avertissements semblables nous avaient été donnés précédemment sans être plus que le dernier avis de censure. Nous en avions murmuré même tout haut, car une longue tolérance équivaut à une liberté entière. Nous en jouissons, mais pour nous elle n'a pas force de loi.

Le propriétaire du *Courrier d'Afrique* envoya ce matin par un de ses employés, à M. le directeur, son numéro entièrement composé, en le priant de vouloir bien le lire. C'était demander la censure. Ce fonctionnaire se refusa à cette lecture, et répeta à l'envoyé de M. Bastide ce qu'il avait dit hier à son patron, ainsi qu'à nous. C'est donc volontairement, pour faire de l'effet... que notre confrère s'est posé ce matin en journal de progrès, dont la censure a impitoyablement tranché le meilleur.

Nous n'avons pas besoin de dire que nous ne croyons pas un mot de l'explication de la *France Algérienne*, dont le compéage est trop visible, et dont le rôle est peu digne d'un journal qui devrait, opinion à part, soutenir la liberté de la presse en cette occasion, ou du moins se taire.

Paris, le 16 août 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CRÉSEEU.)

Un certain nombre de députés commencent à se lasser de n'être à Paris que les agents d'affaires et les commissionnaires de leurs commettants ; ils comprennent que les hommes nommés pour donner de bonnes lois à leur pays peuvent employer leur temps, leur activité et leur intelligence beaucoup plus utilement qu'en passant trois ou quatre heures par jour à courir les ministères et à déranger les chefs de division et les chefs de bureaux de leurs travaux pour en obtenir, à force d'importunités, des choses qui très souvent sont contraires à toutes les règles de la justice comme à toutes celles d'une bonne et sage administration. On nous assure que plusieurs des nouveaux membres de la chambre, voulant se soustraire à cette tyrannie de l'électeur sur le député, — qui n'est pas seulement contraire à la dignité personnelle de l'élu, mais qui le détourne trop souvent d'études sérieuses et nécessaires à celui qui veut se tenir au courant des travaux parlementaires, — ont l'intention de proposer à tous ceux de leurs collègues qui voudront l'accepter l'engagement de n'intervenir en quoi que ce soit auprès des ministres pour tout ce qui concerne les intérêts privés de leurs électeurs.

Il y a dans cette disposition le germe d'une réforme qui est bien urgente, et que nous voudrions voir s'accomplir. Nous voudrions surtout que l'opposition en prit l'initiative ; car bon

nombre de ses membres méritent, à cet égard, les reproches qu'on a eu si souvent occasion d'adresser aux députés ministériels.

ELECTION D'EMBRUN. — INTERVENTION DE LA FORCE ARMÉE.

On lit dans le *Patriote des Alpes* :

Il n'est personne qui, en apprenant le résultat du scrutin d'Embrun, ne se soit récrié et n'y ait vu le produit le plus honteux de cette corruption effrénée qui commence à révoquer les conservateurs eux-mêmes.

Eh bien ! à Embrun, il y a eu autre chose encore que de la corruption. Cette ville a été, pendant tout le temps des opérations électorales, tenue en quelque sorte en état de siège : des patrouilles de soldats parcouraient les rues, les armes avaient été ostensiblement chargées, et trois ou quatre électeurs ne pouvaient s'aborder, sans qu'immédiatement la force armée ne viennent dissiper l'attroupement ; le candidat ministériel ne sortait qu'accompagné de gendarmes, et dès dix heures du soir le sous-préfet s'introduisait dans les maisons à la tête des patrouilles pour ordonner que toute lumière fut éteinte.

Et rien, absolument rien n'avait pu motiver cette inconcevable mesure. Pas une menace, pas une démonstration, pas un cri n'avait pu donner même un prétexte. L'effet que l'on voulait produire et que l'on a produit, c'est l'intimidation des électeurs de la campagne. Un fait est notoire dans Embrun, c'est que des cantons ruraux il n'y a pas eu quatre voix qui se soient portées sur M. Allier.

Nous ne croyons pas qu'aucun fait semblable se soit produit en France ; on s'était borné à l'intimidation des fonctionnaires, on n'avait pas tenté encore l'effet de la terreur sur le collège en masse.

Il est impossible que la chambre laisse passer sans enquête, si elle n'annule immédiatement l'élection, des faits de cette nature. En Angleterre, quand la nation est dans l'exercice de sa souveraineté, toute force armée doit être éloignée du lieu de l'élection. Bien que, chez nous, une disposition de ce genre n'ait pas paru nécessaire, le pouvoir exécutif n'ayant jamais poussé à ce point l'abus de son intervention, ce n'en est pas moins une cause radicale de nullité, car nos lois veulent que l'électeur vote librement, et il n'est pas libre quand une patrouille vient insolument le séparer des électeurs avec lesquels il a le droit de se concerter ; il ne l'est pas quand un sous-préfet, ressuscitant le couvre feu du moyen-âge, a l'audace de venir à domicile signifier l'ordre d'éteindre toute lumière !

Ces faits, qui ont dû être consignés dans une protestation, nous sont affirmés dans la lettre suivante, où il y en a bien d'autres, quoiqu'ils n'y soient pas tous.

Embrun, le 8 août 1846.

» Monsieur le rédacteur,

» La presse avait, avant les élections, signalé et qualifié la manière dont M. Desclozeaux préparait, dans le collège d'Embrun, le succès de sa candidature. Personne n'ignorait que la corruption s'exerçait là au grand jour ; que, dans nos montagnes, elle se montrait audacieuse, cynique, et pourtant chacun a été stupéfait à l'annonce du résultat. On croyait généralement que la majorité, qui, en 1842, avait refusé de se vendre à un riche banquier, saurait résister de même aux séductions exercées par un secrétaire général de la justice ; on la croyait encore à Embrun le 31 juillet dernier. Pourquoi l'attente de tous a-t-elle été trompée ? Je vais vous le dire.

» Nous n'ignorons pas comment M. Desclozeaux, usant et abusant de la facilité que son titre de chef du personnel du ministère de la justice lui donnait pour satisfaire un certain genre d'ambitions, était parvenu à implanter dans les Hautes-Alpes sa candidature exotique. Les places de la magistrature avaient été prodigieuses. Sur douze avocats, par exemple, qu'il y avait à Embrun, onze ont été nommés juges, substituts, juges-suppléants, etc., et les choix avaient eu pour raison déterminante bien plus l'intérêt du candidat à étre que celui d'une bonne administration de la justice. Ainsi, sans présentation, M. Puy, ancien agent de remplacement militaire, et que tout semblait éloigner d'une pareille fonction, avait été nommé juge de paix aux Queyras.

» D'autits agents avaient été ainsi créés ; leurs démarches et plus encore l'exemple de leur fortune inespérée gagnaient bien vite des partisans à la cause de l'étranger. Ce n'était pas assez cependant. Dans ce collège, qui se compose de 150 électeurs, on compte 91 fonctionnaires publics ou parents très proches de fonctionnaires. L'intimidation fut poussée aussi loin qu'elle pouvait aller, et combien durent échanger contre la sécurité de leur avenir leur honte présente !

» Tout devait être prêt, et cependant, le 31 juillet, M. Desclozeaux, son cortège de magistrats (il avait auprès de lui cinq procureurs du roi ou substituts, sans compter les juges), ses adhérents les plus intimes, tels que l'homme au fameux pré de 10,000 f., et un notaire destitué, qui ne manque pas cependant d'influence, tous craignaient encore... Ils craignaient que la voix de l'honneur, si puissante ordinairement sur les enfants des montagnes, ne ralenti encore, comme en 1842, la majorité au parti de la probité et de l'indépendance.

» Des instructions furent données en conséquence, et lorsque les électeurs arrivèrent à Embrun dans l'après-midi du 31 juillet, gardés à vue par les juges de paix de leurs cantons et les desservants de leurs paroisses (ceux-ci ne pouvaient faire moins pour le pacha de la justice et des cultes), les électeurs, disons nous, furent circonvenus par les fidèles de M. Desclozeaux, et entraînés dans une maison que chacun connaît à Embrun. Que s'y passa-t-il ? Je le sais, tout le monde le sait aussi ; mais je ne vous le dirai pas, et pour cause : l'enquête, si on n'a pas l'indignité de la refuser, le révélera.

» Mais ce n'eût pas été assez peut-être de la corruption directe et brutale ; de la corruption revêtant un masque et se faisant accepter au moyen d'une place, d'une faveur ; de la corruption se faisant collective, donnant et surtout promettant satisfaction aux intérêts souvent peu légitimes de la localité ; des sommes à construire des cathédrales promises pour la reconstruction de Guillestre et de Remolion ; de la corruption transformant les fonds de secours en fonds secrets pour en infester nos campagnes ; un peu de terreur à paraître nécessaire.

» Le 31 juillet au soir, les postes ont été doublés dans Embrun, les armes des soldats de la ligne chargées ostensiblement et leurs gibernes garnies de cartouches. La nuit venue, et au moment où, dans le conciliabule secret dont j'ai parlé, se traitait l'affaire du lendemain, le maire, les adjoints de la ville, le sous-préfet, parcouraient les rues d'Embrun à la tête de patrouilles, dissipant les réunions de trois ou quatre personnes. A dix heures, M. le sous-préfet pénétrait dans le domicile des citoyens pour leur intimider d'avoir à éteindre toute lumière ; il fallait les ténèbres et le silence à l'œuvre mystérieuse qui s'accomplissait !

» Le lendemain 1^{er} août et le lendemain, les mêmes mesures ont été prises. La troupe de ligne, qui se montrait à chaque angle de rue, accusait dès que trois ou quatre électeurs se trouvaient réunis et commandait à ce rassemblement de se dissiper... Et rien cependant dans l'attitude de la population ne pouvait justifier l'insolence de telles précautions ; elle était indignée sans doute, mais bien plus humiliée encore. Ce n'était pas là une lutte pour laquelle il fut possible de se passionner ; il n'y avait qu'un sentiment, le dégoût : les nausées ne sont pas de la violence.

» Mais on avait, sur le conseil d'un magistrat de Gap, imposé une sévère consigne aux électeurs qui, la veille, avaient donné parole à M. Desclozeaux ; ils devaient se rendre directement au collège, flanqués à droite et à gauche d'électeurs bien pensants et ayant fait leurs preuves. Donc il fallait à tout prix éviter qu'un contact honnête vint contrarier des dispositions si bien prises, et que d'un groupe d'électeurs indépendants partit un mot qui fit monter la rougeur au front et opéra un fâcheux retour de conscience. De là cette défense de se réunir et de stationner, de là toutes ces mesures qui ne sont rien de moins qu'un attentat contre la liberté des élections.

» Voilà, Monsieur le rédacteur, un bien faible échantillon des manœuvres dont nous avons eu le malheur d'être témoins. Le résultat a été 99 voix données à M. Desclozeaux dont personne ici n'avait entendu parler il y a deux ou trois ans. On avait dit 100 voix, mais c'était une erreur, fort excusable, au demeurant, le parti Desclozeaux ayant dû considérer comme sienna la voix d'un électeur de Saint-B..., près Briançon, qui sans doute avait aussi donné parole ; cet électeur avait dû se rendre à Gap pour assister, non comme témoin, à une séance de cour d'assises...

» Depuis le jour néfaste où le scrutin a ainsi trompé les espérances des honnêtes gens, notre ville est consternée. La réaction ne s'est pas fait attendre ; dès le soir même et le lendemain, on ne s'abordait que pour se dire :

Notre pays est déshonoré. Ceux mêmes qui ont fait peser sur nous cette honte indélébile s'en défendent avec serment, et s'il fallait en croire les désaveux, les protestations, c'est M. Allier qui aurait été nommé à une mense majorité ; dernier et tardif hommage rendu à la probité, à l'indépendance, par la vérité elle-même !

» Aujourd'hui on dit partout ici, on espère fermement que la chambre fera justice de cette scandaleuse élection, qu'elle n'inaugurera pas la législature qui va commencer par la consécration de cette indignité, qu'elle croira une répression nécessaire. Il y va en effet de sa considération, de son existence même ; que serait une chambre des députés, la fraude étant à la nation consentira-t-elle à subir un aussi dégradant régime ?

» UN ÉLECTEUR DU COLLÈGE D'EMBRUN.

CHRONIQUE ÉLECTORALE.

On lit dans le *Courrier de la Moselle* :

» Le bruit se répand dans l'arrondissement de Thionville que le député de la localité, M. le comte d'Hunolstein, est nommé pair de France, et que le ministère, sûr de la majorité, va transplanter là quelqu'un des députés prritchardistes qui sont restés sur le carreau électoral. »

» On écrit de Villefranche (Haute-Garonne) que dans plusieurs communes de cet arrondissement les électeurs ont impitoyablement éliminé des conseils municipaux les censitaires, maires, adjoints, conseillers sortants ou aspirants à la devenir, qui avaient voté pour M. Martin le prritchardiste.

» Nous avons parlé d'une prime accordée irrégulièrement par un des adjoints du maire de Strasbourg à un électeur qui se l'était refusé d'abord et qui avait mis à cette concession la condition de son vote. Une correspondance s'est engagée dans le *Courrier du Bas-Rhin* entre cet adjoint et les trois autres, et il est resté démontré qu'il y a eu à la un emploi des deniers de la ville, destiné à assurer une voix de plus au candidat ministériel, par le paiement d'une prime non due pour l'établissement d'un trottoir.

» La *Gazette des Tribunaux* donne les détails suivants sur un accident arrivé aux chemins de fer de Saint-Germain, de Versailles et de Rouen :

» La voie commune du départ pour les trois chemins s'étend, comme on sait, de Paris à Asnières, sur un parcours de 4,000 mètres environ. A moitié de cet espace, aux Batignolles, sont établis les ateliers des machines de l'exploitation du chemin de Rouen et celles des chemins de fer de Saint-Germain et de Versailles. C'est là que la compagnie de Rouen place en réserve les locomotives-pilotes, c'est-à-dire de secours et de renfort. La compagnie de Saint-Germain et celle de Versailles tiennent les leurs en réserve dans la gare même de Paris.

» Chaque jour l'administration du chemin de fer de Rouen fait partir à sept heures vingt-cinq minutes du soir un convoi-poste ; cinq minutes après part le convoi ordinaire de Versailles, et à sept heures trente-cinq minutes est lancé le convoi de Saint-Germain.

» Le convoi de Paris à Rouen est composé pour l'ordinaire de huit voitures. Au départ de vendredi, 14, une affluence inattendue de voyageurs a nécessité des compléments successifs de wagons qui ont porté le convoi à dix-huit voitures et occasionné un retard de trois minutes. Le départ a donc été reporté à sept heures vingt-huit minutes, et, par suite, le chef du mouvement des gares de Versailles et de Saint-Germain a retardé ses départs à sept heures trente-six minutes pour Versailles, et à sept heures quarante minutes pour Saint-Germain, afin de distancer convenablement les trois convois.

» Le convoi poste de Rouen, parti à sept heures vingt-huit minutes, a été arrêté par le mécanicien, sans ordre, assure-t-on, de ses chefs, vis-à-vis les ateliers des Batignolles, pour demander une locomotive de renfort, dont l'accroissement et la surcharge de son convoi lui faisaient sentir le besoin. Il est ainsi resté en panne, sans avis de sa part sur la ligne, pendant sept minutes, pour attendre l'arrivée de la locomotive-pilote qu'il demandait.

» Pendant ce temps arrivait le convoi de Versailles. Le mécanicien, averti par les signaux-disques tournés de son côté comme avis d'embarras sur la voie, parvint à arrêter sa marche à soixante et dix mètres de distance du convoi de Rouen stationné sur la voie.

» Arrivait encore derrière ce convoi celui de Saint-Germain, parti à sept heures quarante minutes ; le mécanicien qui en dirigeait la course n'a pas aperçu les signaux-disques qu'à une distance moindre que celle nécessaire pour s'arrêter à l'heure convenable ; il avait serré les freins, et la vitesse obéissait à l'arrêt, lorsque de nombreux spectateurs placés sur le pont Cardinet, poussant des cris d'alarme et d'alerter, ont porté la terreur parmi les voyageurs du convoi de Versailles ; et au moment où celui de Saint-Germain, déjà modéré dans sa course, arrivait, alors que le mécanicien de celui de Versailles faisait un mouvement en avant pour gagner encore un peu d'espace sur la distance qui le séparait de celui de Rouen et éviter d'être atteint trop brusquement par la locomotive du train de Saint-Germain, les voyageurs du convoi de Versailles, effrayés par les cris des spectateurs, se précipitaient par les portières et du haut des impériales. C'est ainsi que plusieurs personnes ont été blessées, dont deux assez grièvement : l'une a la cheville cassée ; une autre a reçu une forte contusion à la poitrine ; une demoiselle de Versailles a eu deux dents brisées ; cinq ont été contusionnées.

» Personne n'a péri, et nous sommes heureux de n'avoir pas à constater de plus grands malheurs.

» Maintenant, nous demandons comment il se fait que la compagnie de Rouen n'a pas dans la gare même du départ les locomotives-pilotes qui peuvent à chaque instant lui venir nécessaires pour compléter son service. Cette absence de locomotives de secours dans la gare même n'est-elle pas la première cause de l'accident du 14 ?

reculer devant de telles clamours. Pour les réduire au silence, il se borna à jeter une plus vive lumière sur les choses qui étaient encore obscures. À la fin, tout le monde vit clair et se prononça pour lui. Oh ! qu'un autre Mirabeau nous serait aujourd'hui utile ! L'agiotage est plus scandaleux qu'en 1787, et les agiotiers qui tiennent les cartes sont autrement puissants que l'abbé d'Espagnac et ses complices. C'est-à-dire l'infaamie est notoire ; mais c'est le dénonciateur, c'est un Mirabeau qui manque ! Qui qu'il en soit, voici en deux mots où en sont les choses. Sans savoir que valent les chemins de fer, ce que vaut un chemin de fer quelconque, sans savoir la mission économique et politique que ces nouvelles communications ont à remplir parmi nous, notre gouvernement a des marchands d'actions. Que pouvaient et que devaient en faire ces hommes ? Ils s'en sont servi et ils s'en servent pour obtenir des gains. Tout le reste n'est rien pour eux, et ils s'en moquent. Mais il ne pouvait avoir qu'un temps. Aujourd'hui il est évident qu'en cette voie, nous avons mal fait. Non seulement d'honnêtes capitaines ont été dévalisés, mais encore le développement des chemins de fer a été compromis. Or, dans ces circonstances, faut-il persister dans le système actuel, qui n'aboutit qu'à des fusions comme celle du chemin de fer du Nord et qu'à des concessions directes comme celle du chemin de fer à Ceté, ou bien revenir aux saines doctrines, aux doctrines des frères ? A coup sûr, il y a aujourd'hui bien des obstacles en travers ; mais, si les honnêtes gens consentaient à se prêter un moment maintenant, si les frères ne l'emporteraient pas. Quant à nous, nous ne croyons pas aux efforts combinés des tripoteurs, que l'on puisse marcher à temps dans les errements actuels. Il est des abus qu'il faut à la serrure, quels que soient ceux qui en vivent.

Guizot ne pouvait pas aller plus loin avec le titre de monsieur. Un homme qui est allé porter des conseils à Gand, simple monsieur ! Un autre qui a inventé la *Grande politique*, monsieur tout court ! Le bien-Prichard, un vulgaire monsieur ! Le ministre qui jouit d'une si grande dignité, monsieur et rien que monsieur !... Ah ! que ce serait peu de faire les besoins de notre époque et le respect dû au génie ! Mais songez donc qu'on l'aurait pu confondre avec le premier monsieur avec les prunes de monsieur !... Ce grand homme ravalé au niveau des autres !

Leurs Duchâtel, que rien ne distinguait de tous les gros hommes, des auteurs qui sont si ventrus, des limonadiers qui ont une si belle allure, des sapeurs de la garde nationale qui ont l'abdomen si proéminent ! A vous, excellence de trois lieues de tour ! on ne vous confondra plus à la fin du Mont-Valérien.

Voilà pourtant comme le respect se commande de nos jours. — Les gens de gêne ? si donc ! — Les services rendus au pays ? pur chauvinisme ! Mais parlez-moi d'une ordonnance de cabinet !... A présent on sait à quoi s'en tenir. Quand vous voudrez passer dieu, vous n'aurez qu'à le dire.

Et puis, comme prétendent les conservateurs, il faut rappeler les traditions de l'antique politesse. Les bonnes formules sont le salut des monarques. Depuis que les excellences avaient disparu, nous étions devenus un peuple de gourjats. Nous refusions de nous faire les ongles et de changer de pipe : Pouah ! quelle odeur de pipe ! L'Europe entière se bouchait le nez ; Metternich était obligé de porter des sels. A part les conservateurs, personne en France ne savait plus entrer dans un salon, ni saluer les gourjats. Aucun respect pour les honnêtes gens. Encore un peu de temps et nous allions perdre notre réputation de maîtres de danse et de professeurs de salade.

Il est de notoriété publique que le tutoiement se propageait comme une épidémie. Avez-vous remarqué combien les basques des habits se raccourcissaient tous les jours ? Nous allions arriver à la carmagnole.

C'est la nouvelle ordonnance du cabinet qui nous empêchera de devenir un peuple de commissionnaires ; si Dieu le permet, nous trancherons marquis, palsambleu !

Il ne faut plus demander d'où venaient les mauvais voulours de l'Angleterre, les dédains de la Russie, les impertinences de l'Autriche. Comment des diplomates tatoués de croix et de titres auraient-ils pu descendre au sein d'un cabinet qui ne comptait pas une seule excellence, mais seulement neuf messieurs ? La était le secret de notre infériorité. M. de Metternich ne le prendra plus si haut avec des excellences.

Des esprits mal faits trouveront peut-être que le titre d'excellence accorde au nom d'un ministre ne rend pas sa politique meilleure, et que le véritable républicain fit d'assez belles choses, sans luxe et sans titres, dans une salle meublée seulement d'une table de bois vermoulu et de chaises de paille.

Mais comparez donc les actes de ce gouvernement-là aux prodiges accomplies en cinq ans par la grande politique !... D'ailleurs, des ministres qui réussissent à obtenir une si belle majorité ont bien le droit de se griser un peu de leur triomphe.

(*Charivari.*)

les bonnets, les coupons d'étoffes disparaissaient journalement.

Prise une première fois en flagrant délit, elle avait promis de se corriger ; mais les soustractions recommencèrent, et la malheureuse fille dut être livrée à la justice.

Cependant le jury s'est montré indulgent envers Marie Delorme ; il a connu en sa faveur des circonstances atténuantes.

En conséquence, elle a été condamnée à cinq ans de prison.

La défense était présentée par M^e Dumont.

Vol avec effraction et fausses clefs.

Dans la soirée de mercredi 8 juillet dernier, des agents de police s'étaient mis en observation dans une maison portant sur le quai Saint-Antoine le n° 33, où ils avaient été prévenus qu'un vol devait se commettre. Effectivement, sur les dix heures du soir, deux individus montèrent jusqu'au troisième étage du bâtiment, et là ils firent tous leurs efforts pour introduire de fausses clefs dans la serrure de la porte du sieur Surplice qu'ils avaient absent. Quelques-uns des agents étaient placés de manière à les voir et même à les entendre parler à voix basse. Ne pouvant parvenir à faire pénétrer les clefs dans la serrure, et entendant quelque bruit, ils voulurent se retirer ; mais, entourés par les agents, ils furent mis en état d'arrestation.

Ces deux individus étaient les nommés Frank et Genissieu, le premier condamné libéré. Ils n'avaient pas d'abord la tentative qui leur était imputée, mais bientôt Frank fit les aveux les plus complets, malgré la persistance des dénégations de son complice. Il faut dire qu'au moment de l'arrestation, l'un des voleurs avait jeté une clef dans la cour de la maison pour s'en débarrasser, l'autre clef tomba aux pieds des agents lorsqu'ils se montrèrent. La police savait que Genissieu et Frank avaient des relations avec le nommé Gaudoin, que Frank avait connu en prison. Elle apprit bientôt que Gaudoin avait voulu vendre un fusil de chasse à un marchand friper nommé Gros, et supposant à bon droit que ce fusil devait être le produit d'un vol, elle le rechercha et le trouva au Mont-de-Piété, où Gaudoin l'avait déposé. Celui-ci ayant été arrêté, prétendit que ce fusil lui avait été remis par un individu pour le vendre ; qu'il l'avait présenté au sieur Gros, qui n'avait voulu le payer qu'au propriétaire et l'avait retenu jusqu'à ce que celui-ci fut amené. Gaudoin ajoutait qu'il n'avait pas revu la personne qui lui avait confié le fusil, et il a été établi que Genissieu, Frank et lui s'étaient concertés chez un nommé Gonon, logeur, pour tâcher de retirer le fusil, qu'ils avaient fait écrire un billet au sieur Gros pour réclamer le fusil au nom d'un propriétaire imaginaire, qu'ils avaient envoyé ce billet par un décreté qui avait effectivement retiré cette arme, et que Gaudoin l'avait ensuite déposée au Mont-de-Piété.

Le conte absurde et à l'usage de tous les voleurs imaginé par Gaudoin pour expliquer la possession du fusil ne pouvait arrêter un instant l'attention de la justice. Il a été fait des recherches pour découvrir où ce fusil avait été volé, et on n'a pas tardé à être pleinement renseigné sur ce point. Il a été constaté par les déclarations d'un sieur Perrot, logeur, et du nommé Jouyet, son domestique, qu'on s'était introduit, à l'aide d'effraction, dans le grenier de la maison habitée par Perrot, et où celui-ci avait déposé le fusil d'un nommé Fouldier, militaire, en ce moment absent de Lyon, et qu'on y avait volé, outre le fusil, un chapeau et son carton. Le fusil a été parfaitement reconnu à son signallement par le domestique du sieur Perrot, et nul doute que Gaudoin ne soit l'auteur du vol. La participation de Frank et de Genissieu à ce vol ne saurait être douteuse, si on se rappelle la part par eux prise aux moyens imaginés pour cacher le vol.

Genissieu a été déclaré coupable avec circonstances atténuantes ; la culpabilité des deux autres a été purement et simplement reconnue par le jury. En conséquence, Genissieu est condamné à cinq ans de prison, Frank et Gaudoin à cinq ans de travaux forcés sans exposition.

La défense était présentée par M^s Grandperret, Deprandière et Sollès.

DISTRIBUTION DES PRIX DU COLLÈGE.

Lundi 17 août, à deux heures de relevée, a eu lieu, dans les bâtiments du collège de Lyon, la distribution générale des prix pour l'année scolaire 1845-1846.

L'assemblée était brillante et nombreuse, et un temps ni trop froid ni trop chaud est venu favoriser cette belle cérémonie, la plus belle, sans nul doute, de toutes celles où assistent des pères et des mères de famille.

Avant l'arrivée des autorités universitaires, au moment où la vaste enceinte se trouvait au complet, nous avons entendu le beau refrain de *Guerre aux tyrans ! jamais, jamais en France l'Anglais ne régnera !* cet air patriote, si propre à enflammer l'imagination de jeunes élèves, et qui fait un peu compensation aux concessions honteuses que depuis trop long-temps nos ministres font à l'Angleterre.

Puis sont venus les discours d'usage. Il y en a eu deux de prononcés : le premier, par M. le professeur de la classe de troisième ; le second, par M. le recteur de l'académie de Lyon. Ces deux discours nous ont paru sortir un peu de l'ornière des lieux-communs, et, en tout cas, bien supérieurs à ces quelques paroles emphatiques et incohérentes que vient de prononcer à Paris, dans une pareille circonstance, M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique.

Après quelques considérations générales sur la nécessité et les avantages du travail, après quelques conseils pleins de prudence et de sagesse donnés aux jeunes gens sur la manière dont, tout en prenant leurs ébats pendant les vacances, ils pouvaient s'instruire, en visitant soit nos temples gothiques, soit nos usines et nos chemins de fer, les merveilles de l'art moderne, M. le professeur a fait un éloge bien senti de l'abbé Noirot, chargé de la classe de philosophie.

« A la vue de ces prodiges de l'industrie de la France et de sa prospérité toujours croissante, jeunes élèves, s'est écrié le professeur, vous aimerez cette belle France qui est à la tête du monde par ses arts, sa littérature et sa philosophie... » Que par sa littérature et sa philosophie la France marche encore la reine des nations, passe ; mais par son industrie ! arrêtez. Il y en a une autre qui étend plus loin qu'elle ses bras égoïstes... Il y a là-haut, dans le Nord, un royaume, un empire qui nous interdit ses ports, et la France n'a pas osé réclamer, ou, si elle l'a osé, ses réclamations ont été vaines.

Pour les belles phrases, l'élegance et l'harmonie du langage nous sommes le premier peuple du monde ; Athènes aussi parlait mieux que les sujets grossiers et demi-barbares du roi de Macédoine, ce qui ne l'empêcha pas d'être asservie par Philippe.

Ne cachez rien à vos élèves, Monsieur le professeur ; disons la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Faites-les promettant que vous voudrez pour leur instruction particulière ; faites-les parcourir pendant les vacances notre grande cité ; qu'ils visitent nos places, nos monuments, nos quais, nos arsenaux et nos forts ; qu'ils cotoient le Rhône et la Saône pour admirer les merveilles de la vapeur ; mais menez-les aussi dans nos ateliers, et faites-les voir que des milliers d'ouvriers, hommes de cœur, pleins de générosité et de vertu, manquent souvent de travail.

Puisqu'il s'agit d'une instruction solide, variée et vaste, faisons voir les deux côtés de la médaille. C'est mal de ne montrer que le bon côté, celui qui fascine et éblouit. La France, à un temps de son histoire, s'est montrée grande, magnanime et forte, puisqu'elle a repris sur les Anglais les trois quarts de son territoire, que ces perfides voisins possédaient tout en convoitant le quatrième. Elle s'est montrée valeureuse et digne de son nom au temps de l'Empire, alors qu'elle faisait la loi aux monarques de l'Europe coalisée. Mais aujourd'hui elle est bien déchue de sa gloire, et ce ne seront ni ses chemins de fer, ni ses usines, ni ses temples gothiques, ni ses beaux-arts à vapeur qui lui feront reprendre son rang, car nos voisins d'outre-mer possèdent tout cela en plus grande quantité que nous. Notre espoir repose sur la génération qui grandit ; mais ne la trom-

pons pas, ne lui faisons pas croire que tout est prospère, quand il y a tant de choses défectueuses autour de nous, et quand la corruption gagne tous les coeurs.

Le discours prononcé par M. le recteur a fait une vive sensation sur l'auditoire. L'idée qu'il a développée peut se traduire ainsi :

... Le travail, aux hommes nécessaire,
Fait leur félicité plutôt que leur misère.

Nota. — Nous donnerons demain les noms des jeunes gens qui ont été couronnés.

Chronique.

Le Congrès médical de France ayant manifesté le vœu que dans chaque département il fut constitué une association ayant pour but la science, la dignité professionnelle et la bienfaisance, un appel a été fait par la commission permanente qui le représente, et qui avait reçu de lui l'importante mission de réaliser ce grand projet. Cet appel a été généralement entendu, les médecins du département du Rhône ont été des premiers à se réunir, et aujourd'hui l'esprit d'association se propage avec rapidité dans toute la France.

La société de pharmacie de Lyon, pensant que les pharmaciens ne devaient pas rester étrangers à cette noble émulation, et qu'il lui appartenait de favoriser l'organisation d'une société libre des pharmaciens du département du Rhône, a décidé qu'une réunion générale aurait lieu le lundi 24 août, à midi précis, au palais Saint-Pierre, et que tous les pharmaciens du département y seraient convoqués.

Dans cette première réunion auront lieu la formation du bureau et le choix d'une commission pour rédiger un règlement.

— Jeudi dernier ont eu lieu les obsèques de M. Moyroud, directeur de la manufacture royale des tabacs, décédé la veille, et issu d'une famille lyonnaise qui occupa long-temps d'importantes fonctions dans l'administration municipale.

Parmi les employés et les ouvriers sous ses ordres, il avait su gagner de sincères affections. Administrateur éclairé et intègre, il savait allier à la fermeté qui impose le travail cette affabilité encourageante qui le fait aimer.

Beaucoup de regrets et de larmes l'ont suivi dans son dernier asile. Hommes, femmes et enfants se pressaient pour rendre le dernier devoir à la dépouille mortelle que la terre vient de recevoir pour jamais.

— On lit dans le compte rendu des travaux du conseil de l'arrondissement de Saint-Étienne :

« Le projet d'un canal de jonction du Rhône à la Loire serait à la veille de se réaliser. Une demande en concession, présentée au mois de juin 1843, a été soumise à l'instruction prescrite par l'ordonnance royale du 18 février 1834, et M. le sous-préfet nous annonce que le dossier de cette affaire est au ministère des travaux publics depuis la fin de l'année 1845. »

— C'est jeudi prochain, 20 août 1846, à neuf heures du matin, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, que s'ouvre dans notre ville la cinquième session du congrès de vignerons et de pomme-logistes.

Les souscripteurs peuvent, dès cet instant, retirer leurs cartes d'entrée chez le concierge du Palais-des-Arts, où elles sont déposées.

Les personnes non inscrites et qui désirent suivre les travaux et assister aux séances peuvent souscrire également au Palais-des-Arts.

L'exposition de fleurs, de fruits, de plantes utiles ou d'agrément, d'objets qui se rattachent à l'art ou à l'industrie agricole, s'ouvrira le lendemain vendredi 21 août, à onze heures du matin ; elle durera trois jours. Des billets d'admission seront distribués à tous les souscripteurs.

Pour tous les envois, toutes les communications, toutes les demandes qui intéressent le congrès, on peut s'adresser à M. le docteur Potton, place de la Préfecture, 9.

— Nous sommes priés d'annoncer que la Société Française pour la conservation des monuments historiques vient d'arrêter qu'un congrès archéologique aura lieu à Lyon les 25 et 26 août courant.

Les personnes qui s'intéressent aux sciences et aux arts, et qui souhaiteraient faire partie de cette réunion, pourront s'adresser à M. Comarmond, inspecteur divisionnaire de cette société, au cabinet des antiquités, Palais-des-Arts ; il leur donnera les renseignements qu'elles désireront.

— Le procès entre M. Fleury et le gérant de l'*Indiscret* doit se juger aujourd'hui à l'audience de la police correctionnelle de Lyon. Nous rendrons compte des débats.

— Les travaux d'exhaussement entrepris au pont de Valence sur le Rhône sont terminés. Jeudi dernier l'essai en a été fait par le passage de plusieurs voitures très pesamment chargées. Ainsi, cette voie importante de communication entre deux départements est de nouveau livrée au public et au commerce, qui souffraient depuis deux mois d'un état de choses si nuisible à tous leurs intérêts.

— On écrit d'Orgelet, le 13 août, au *Patriote Jurassien* :

« Aujourd'hui même vient de mourir d'hydrophobie, en notre ville, une enfant de neuf ans, qui faisait la joie et le bonheur de ses parents. Mordue à la main droite, le 8 juillet, par un chien de chasse que l'on ne croyait point malade, et qui fut aussitôt abattu, elle paraissait guérie, et on avait bientôt oublié cet accident. Lundi 10 du mois, la malheureuse se plaignait d'éprouver une sorte d'inquiétude, d'engourdissement à la main, de démangeaisons insupportables. Bientôt se déclara une fièvre brûlante avec une séche compression de la gorge, comme dans l'origine, puis une vive soif et un grand besoin de manger, suivis de répulsions violentes et de transports convulsifs chaque fois qu'on lui présentait soit de l'eau, soit un fruit, ou toute autre nourriture. La nuit dernière n'a été qu'une série de cris déchirants, de silences de quelques minutes, et de tous les affreux symptômes qui accompagnent cette affection mystérieuse. Tous les secours de l'art ont été inutiles, et la pauvre enfant a succombé à son troisième accès. Quelques instants après, le corps est devenu bleuâtre, comme s'il avait éprouvé une mort-tristesse générale. »

Spectacles du 18 août.

GRAND-THÉÂTRE. — La Favorite, grand-opéra.

CELESTINS. — Arnal. — Le Fort l'Évêque, vaudeville ; l'Homme blasé, vaudeville ; Philippe, vaudeville.

Nouvelles diverses.

— On vient enfin de signer le privilégié par lequel est accordé à M. Adolphe Adam, de l'Institut, le droit d'exploiter pendant quinze ans à Paris un troisième théâtre lyrique. Les jeunes compositeurs, pensionnaires ou non de Rome, attendaient cette signature avec impatience. Toutes les sympathies seront pour ce théâtre, qu'il est bien désirable de voir s'ouvrir promptement.

Cour d'assises du Rhône.

PRÉSIDENCE DE M. SERIZIAT.

Audience du 17 août 1846.

Vol domestique.

Il me est une domestique qui, non contente de faire sur les ménages les petits profits dont les maîtres ne s'aperçoivent que rarement, montait sa garde-robe aux dépens de sa maîtresse : les bas,

—On lit dans l'*Echo de la Côte-d'Or* :

« Mercredi 5 août, à six heures du matin, par une chaleur déjà très intense, un triste et singulier spectacle s'offrait à la vue des voyageurs, sur la grande route de Dijon à Chalon-sur-Saône, entre la ville de Nuits et la commune de Premeaux. Une de ces voitures dites *caminos* brûlait au milieu de cette route avec ses roues et sa charge entière, composée de nombreux ballots d'étoffes, d'indiennes, de calicots, de châles, de draps, et surtout d'énormes paquets de laine grasse et filée. Des vignerons, travaillant dans le voisinage, furent, nous a-t-on dit, les premiers à apercevoir une épaisse fumée, puis des flammes s'échappant subitement du sommet de cette voiture couverte d'une toile d'embalage.

» Chacun alors d'acourir, criant : Au feu ! Mais que faire sans eau et sans le moindre vase ? Les uns détellent le cheval ; d'autres, avec le voiturier, s'empressent d'entrainer à terre les ballots en les dispersant. Mais, hélas ! soins et empressements inutiles ! la voiture et tout cet emballage ne présentent bientôt plus qu'un foyer des plus ardents que l'on n'ose plus approcher, et qui à dix ou onze heures était à peine éteint.

» Après un dommage qui, dit-on, peut s'élever à une douzaine de mille francs, une seconde voiture demeurait intacte à ce malheureux roulier, qui venait de charger chez un négociant de Dijon, lieu de son domicile. Obligé néanmoins de demeurer là pour recueillir ses ferrures et le peu d'objets qu'il a sauvés, il croit devoir confier cette autre voiture à un ami pour la diriger sur Chalon-sur-Saône. Déjà même elle arrivait près Gorgoloin, distant d'une lieue environ, quand, ô fatalité ! un nouvel incendie, accompagné des mêmes symptômes, se manifesta tout de nouveau, suivi presque des mêmes résultats, à l'exception de la voiture, de quelques ballots et du cheval, qui cette fois demeurent intacts, grâce aux secours et à la louable activité des voisins et des voyageurs, témoins de ce second incendie, qui pour le malheureux roulier était une véritable catastrophe.

» Quelle est la cause de ces deux embrasements successifs ? Sans nous flatter d'en donner une, qu'il nous suffise de dire, sur le témoignage recueilli de personnes bien informées, que le feu ne provenait point des roues, attendu qu'il y a eu, avons-nous dit, subite et vive explosion au sommet des deux voitures, où reposaient spécialement les ballots de laine grasse et filée. A son passage à Nuits, on avait fait observer audit voiturier que ses voitures répandaient déjà une odeur d'échauffé très désagréable, sans néanmoins qu'il parût s'en alarmer. »

Nouvelles Etrangères.

IRLANDE.

DUBLIN, le 10 août. — Aujourd'hui, le parti de la Vieille Irlande était très nombreux dans Conciliation-Hall, tandis qu'il n'y avait pas un tiers présent des membres de la Jeune Irlande, et ceux qui étaient venus suivaient avec indifférence la marche de la discussion. O'Connell a rempli, à lui seul, la séance presque tout entière. Il a d'abord proposé de voter une pétition au parlement contre le renouvellement du bill des armes ; il s'est ensuite élevé fort violemment contre les catholiques de l'Ulster qui sont intervenus dans les dernières processions orangistes. Il se met ensuite à lire une lettre contenant le plus pompeux éloge de son fils John O'Connell, et ne pouvant retenir son émotion, il s'écrie : « Je le donne à l'Irlande ! » Ce mouvement oratoire, ou, pour parler plus exactement, ce mouvement paternel a provoqué les plus vifs applaudissements. Alors O'Connell profite de l'émotion générale, que quelques paroles de son fils venaient encore d'accroître, pour lire un rapport du comité qui propose aux membres de l'association du *répeal* de ne point continuer à s'abonner au journal *la Nation*, attendu que ce journal, par les doctrines qu'il professe, pourrait compromettre l'association.

Le rapport a été adopté et la séance levée. L'attitude de l'agitateur, dans cette réunion de Conciliation-Hall, peut donner lieu à quelques réflexions. Il a peut-être trop mêlé la discussion de considérations de famille et de dévouement, pour ne pas paraître plus ou moins inquiet de l'état actuel de sa toute-puissante influence sur l'Irlande.

Les feuilles anglaises ne nous transmettent pas d'autres nouvelles importantes que la fin de la séance des lords du 11 août, où lord Beaumont a appelé l'attention de l'assemblée sur les événements de Pologne, et surtout de Cracovie.

POLOGNE.

On écrit des frontières de la Galicie, 4 août :

« L'état de choses en Galicie est loin d'être satisfaisant. Il existe des rapports officieux d'après lesquels il est certain que la fermentation des esprits continue dans les campagnes. La patente urbaine ne satisfait point les paysans ; ils demandent une abolition complète de la corvée. La noblesse elle-même se prête à des sacrifices. »

ÉTATS-UNIS.

Il vient d'arriver au Havre des nouvelles des Etats-Unis en date du 1^{er} août. Elles ne sont pas sans intérêt.

Le nouveau bill qui modifie dans un sens libéral l'ancien tarif a

Etude de M^e Laforet, notaire à Lyon, rue des Marronniers, 1.

M. ZENDER.

Les personnes pouvant fournir des renseignements sur M. Victor ZENDER, peintre en miniature, qui a demeuré à Lyon, place du Concert, sont priées de les transmettre audit M^e Laforet, notaire. (3532)

Même étude.

RENTES VIAGÈRES.

4,000 f. sur deux têtes de 61 et 59 ans. 10,000 f. sur deux têtes de 68 et 42 ans, 4,000 f. sur deux têtes de 63 et 62 ans. 6,000 f. sur une tête de 62 ans. (3533)

A VENDRE DE SUITE Un atelier de teinture ayant 1^{er} et 2^e étages : l'un pouvant servir d'appartement, et l'autre de séchage. On a la jouissance d'une très bonne eau dans l'atelier. La situation est très convenable pour les rapports avec la ville, et la location, quoique assez vaste, d'un prix peu élevé.

S'adresser, pour les renseignements, au marchand de ferronnerie, place du Perron-Saint-Poycarpe, n. 5. (861)

A VENDRE Bon fonds de traiteur. Cet établissement, bien achalandé, et situé sur le quai du Sud, n. 25, à Mâcon, est à vendre actuellement.

S'adresser, pour traiter, à M. Moulette lui-même, propriétaire dudit fonds. (835)

A VENDRE de gré à gré, avec facilité pour les paiements, deux services d'omnibus dits Ecossaises.

S'adresser à MM. Blanc et Damichon, place de la Pyramide, à Vaise. (850)

éte définitivement adopté par le sénat et la chambre des représentants.

Jusqu'au dernier moment, le sort de ce projet a couru les chances les plus incertaines ; mais il l'a enfin emporté sans la plus légère altération dans ses principales dispositions.

Dans la séance du 24, la chambre des représentants a donné une preuve assez significative de ses tendances belligérantes. M. Ingersoll avait présenté une série de résolutions ayant pour objet de faire au Mexique des ouvertures pacifiques ; ces mesures ont été repoussées par 95 voix contre 54.

Le sénat a fixé au 10 août l'époque de la clôture de la session, dans l'espoir que d'ici là le traité de l'Orégon, qui a été expédié le 19 juillet, revêtu de la ratification du gouvernement anglais, sera arrivé. Le congrès expédierait alors les affaires les plus pressantes et s'journerait.

L'organe officiel du cabinet de Washington a réitéré son démenti à l'égard du bruit qui s'était répandu de l'offre faite par M. Packenham de la médiation de l'Angleterre relativement à la guerre du Mexique.

MEXIQUE.

Les dernières nouvelles du Mexique n'annoncent aucun événement. Des deux côtés on se prépare à une lutte énergique. L'expédition dirigée par le général Taylor contre les Mexicains fait du progrès.

Jusqu'au 7 juillet Paredès n'avait pas encore osé quitter la capitale, dans la crainte d'un mouvement immédiat ; déjà quelques tentatives révolutionnaires avaient eu lieu, mais on était parvenu à les réprimer.

Le blocus de la Vera Cruz continue d'être en vigueur. Un engagement a eu lieu le 8. *Le Princeton*, *le Cumberland* et *le Potomac* ayant remonté la côte, à douze milles au-dessus de la Vera-Cruz, pour faire des vivres, l'ennemi concentra sur ce point une force de trois cents hommes, et assaillit les canots d'une vive fusillade, qui blessa un homme. *Le Princeton*, qui se trouvait le plus près du rivage, ouvrit alors le feu contre les batteries et les retranchements, et les réduisit bientôt au silence. Les Mexicains n'ont eu que six ou huit blessés et trois tués.

Aux dernières dates, Santa-Anna et son ministre étaient encore à la Havane.

REPUBLIQUE ARGENTINE.

Les nouvelles de Montevideo sont des 27 et 28 mai. A cette époque, la question de guerre resta dans le *statu quo*. Le général Rivera était débarqué sur la côte, près de Colonia, avec 700 hommes, au moyen desquels il espérait réunir une force de cavalerie pour opérer contre les troupes d'Orive. S'il réussit, il pourra rendre de grands services à la cause nationale.

Rosas ne paraît nullement disposé à céder. Les ministres plénipotentiaires viennent de lui notifier que s'il ne retire son armée du territoire oriental, ils cesseront avec lui toute communication au sujet de leur mission.

Le blocus de Buenos-Aires est insuffisant. Il est indispensable, si l'on en veut finir, que les gouvernements de France et d'Angleterre prennent des mesures énergiques et décisives.

MONTEVIDEO, le 28 mai. — Rosas poursuit le cours de ses cruautés et de ses actes de monstrueuse barbarie. L'officier anglais qui est allé à terre sur le territoire argentin, avec un pavillon parlementaire, était le fils du général Warlaw. Il a été saisi, garrotté et lâchement massacré. Que faut-il donc que fasse Rosas pour que les puissances étrangères ouvrent enfin les yeux ?

Le général Urquiza s'est déclaré en faveur de la fédération des provinces d'Entre-Rios et Corrientes. Il ne fera pas la guerre à Rosas, mais il se sépare de lui. Il a ouvert les ports des deux provinces à tous les pavillons. Cette politique, comme vous le voyez, est entièrement opposée à celle de Rosas. Dans l'état où sont les choses aujourd'hui, si on envoyait ici 5,000 hommes de troupes européennes, Orive ne tiendrait pas un seul jour.

L'Entre-Rios et Corrientes sont maintenant fédérés ; ils resteront neutres entre Rosas et la république orientale. Que devint donc ce fameux système américain si hautement proclamé par le dictateur de Buenos-Aires ? Que devient aussi le prestige dont il se prétend entouré ? Consentira-t-on, enfin, à démasquer ce charlatan couvert du sang de tous ceux qui n'ont pas voulu croire à son infallibilité ?

Tous les jours il arrive des bâtiments de l'Entre-Rios, expédiés par les autorités locales.

Rosas a fait brûler toutes les maisons que la pauvre Gascogne possédait à Bahia-Blanca. N'est-ce pas là une nouvelle preuve de la *manière loyale* dont il se conduit envers les étrangers ? Je souligne les mots *manière loyale*, etc., parce que c'est une phrase que Rosas répète à satiété dans tous ses écrits.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Les leçons élémentaires de magnétisme, annoncées par M. le baron du Potet commenceront mercredi 19, à huit heures du soir, à l'hôtel de Provence.

S'adresser, pour les conditions d'admission, à M. du Potet, et chez M. Savy, librairie.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 18 août.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHIÈRE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	898 75	»	897 50	900
prime d. 40.	»	»	»	»	907 50	908 75
Paris à Orléans	»	»	1275	»	1272 50	1273 75
prime d. 40.	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen	»	»	»	»	»	»
prime d. 40.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	625	»
prime d. 40.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 40.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 40.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 40.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	»	»	»	»
prime d. 40.	»	»	»	»	»	»
Paris à Lyon.	»	»	520	522 50	520	522 50
prime d. 40.	»	»	»	»	525	527 50

BOURSE DE LYON.

Cours des valeurs industrielles.

Le 17 août 1846.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.										DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
		Compagnie lyonnaise contre l'incendie.		
2,000	500	Société riveraine d'assurance	4,800	495
2,000	1,000	Banque de Lyon.	5,150	5,800
320	5,000	Bateaux à vapeur.	4,500	4,500
500	4,000</												